

Lëtzebuenger Natur- a Vulleschutzliga  
Mouvement Ecologique  
Natura  
BUSNA

**Monsieur J.Cl.Juncker**  
**Premier Ministre, Président du Gouvernement**

**4, rue de la Congrégation**  
**L-1352 Luxembourg**

Luxembourg, le 15 juillet 2010

**concerne : projet du nouveau centre agraire – demande d’entrevue**

Monsieur le Premier Ministre,

Les organisations nationales de protection de l’environnement et l’Initiative BUSNA se permettent de vous faire parvenir par la présente une prise de position actuelle relative au projet de décision concernant le site d’implantation du nouveau centre agraire.

Nos organisations sont d’avis d’une part que la construction d’un nouveau centre agraire est une nécessité pour l’agriculture de notre pays et estiment d’autre part que l’abandon du site actuel au centre de Mersch ouvre de nouvelles chances de développement pour la commune.

Nous contestons par contre avec vigueur et la procédure choisie pour le choix d’un site adéquat pour le centre agraire et le sérieux des études comparatives de sites potentielles. Le détail de notre argumentation se trouve dans la position ci-jointe.

Nos arguments sont par ailleurs largement partagés par tous les organes consultatifs de l’Etat en la matière :

- l’Observatoire de l’Environnement Naturel
- le Conseil Supérieur de la Conservation de la Nature
- le Conseil Supérieur de l’Aménagement du Territoire.

Les raisons en sont très simples : le site retenu par les promoteurs est contraire aux plans sectoriels « paysages protégés » et « zones d'activités » ainsi qu'au programme directeur de l'aménagement du territoire. Les incidences sur des espèces protégées est évidente : des analyses scientifiques sur le terrain l'ont prouvé. L'accès au site n'est pas assuré etc.

Mais ce qui nous choque le plus est le fait que le promoteur, commanditaire d'une soi-disante « Strategische Umweltprüfung » a perverti cette étude pour ses propres intérêts (financiers en l'occurrence) en

- limitant de façon tout à fait arbitraire le nombre des sites à étudier ;
- définissant les critères d'analyse selon ses propres intérêts ;
- en omettant de contrôler sur place l'impact sur l'environnement naturel

et surtout en

- faisant dépendre le résultat de cette étude de ses intérêts financiers. Ceci éliminant un site se trouvant dans la zone d'activité à caractère régional du Roost – non pas à cause de sa non-disponibilité (une société immobilière avait soumis une offre répondant aux besoins du projet !) – mais pour des raisons purement financières !

Si jamais cette démarche trouvait l'assentiment du gouvernement, tout un chacun – promoteurs et particuliers – pourraient se baser sur ce précédent et demander de construire en zone verte, pour la raison toute simple, que le prix des terrains y est inférieur à celui situé dans une zone d'un PAG communal ou une zone d'activité.

Le Conseil Supérieur de l'Aménagement du Territoire a d'ailleurs mise en cause formellement cette façon de procéder : « (...) *il n'y a pas lieu de laisser un promoteur privé proposer un site qui correspond à une opportunité foncière.* »

**Monsieur le Président du Gouvernement, l'intérêt de la collectivité doit prévaloir sur les intérêts particuliers d'un promoteur privé ! Si nous abandonnons ce principe, toute discussion sur un aménagement du territoire, enfin amorcé par la planification sectorielle, est tout à fait vaine.**

La gestion du dossier par les promoteurs a conduit en fait à une situation tout à fait malsaine au détriment et de l'agriculture luxembourgeoise et de la politique dans le domaine de l'aménagement du territoire.

Le gouvernement et en particulier le Premier Ministre, les Ministres du Développement Durable et de l'Infrastructure, le Ministre de l'Agriculture et le Ministre de l'Economie doivent assumer maintenant leur responsabilité pour trouver une issue dans l'intérêt de la collectivité, comme le demande d'ailleurs aussi le Conseil Supérieur de l'aménagement du territoire : « *Le CSAT demande au ministre ayant l'aménagement du territoire dans ces compétences de se saisir du dossier pour proposer rapidement un site adéquat, conformément aux principes de l'aménagement du territoire et de la sauvegarde des espaces naturels.* »

**Nos organisations se permettent par la présente de vous demander de bien vouloir leur accorder une entrevue dans vos meilleurs délais - le cas échéant en présence des ministres en charge du développement durable, de l'agriculture et de l'économie – afin de vous expliquer le bien-fondé de notre position et de contribuer à trouver une solution consensuelle.**

Tout en vous remerciant d'avance de votre compréhension et de votre intérêt, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Premier Ministre, l'expression de nos sentiments très distingués.

Tom Conzemius  
Président LNVL

Blanche Weber  
Présidente Mouvement Ecologique

François Ch. Müller  
Président Natura

Guy Masselter  
Président BUSNA

**Copie pour information à**

- M. Romain Schneider, Ministre de l'Agriculture
- M. Jeannot Krecké, Ministre de l'Economie
- MM. Claude Wiseler, Ministre et M. Marco Schank, Ministre délégué du Développement Durable et des Infrastructures